



### **C'est mesure pour fustiger et dénoncer les travers de la justice Camerounaise.**

Le collectif des avocats dénommé « Sylvain Souop » qui défendait les 124 militants et sympathisants du MRC , arrêtés lors de la marche pacifique du 22 septembre 2020, vient de jeter l'éponge.

L'information a été rendue publique au cours d'une conférence de presse tenue ce jour à Yaoundé, la capitale politique. Les avocats du MRC annoncent leur retrait des différentes procédures en cours, dénonçant les violations flagrantes des droits des prévenus dont celle à une justice équitable.

***«L'absence d'indépendance et d'équité des juges civils, administratifs ou militaires en charge desdites affaires et du constat de la négation par ces juges de leur serment de magistrat, notamment le refus systématique et manifeste d'appliquer la loi, toute chose contraire à la déontologie judiciaire et aux principes d'une justice conforme aux droits de l'homme »***, fustigent-ils.

Collectif d'avocats  
Sylvain SQUOP

## DECLARATION

Du 09 Septembre 2021

Au sujet des procédures en cours contre les prisonniers de la  
marche pacifique du 22 septembre 2020.

**Le Collectif d'avocats Sylvain SQUOP,**  
Informe l'opinion,

Qu'en raison, d'une part, de l'impossible accès à une justice équitable rendue par un Tribunal impartial et indépendant, **pour les 124 prisonniers des manifestations pacifiques du 22 septembre 2020, incarcérés à Bafoussam, à Douala, à Mfou et à Yaoundé et pour ceux dont les recours sont en attente d'examen, y compris pour ceux qui ont exercé des recours, devant les juridictions administratives,**

Et d'autre part, en raison de l'absence d'indépendance et d'équité des juges civils, administratifs ou militaires en charge desdites affaires et du constat de la négation par ces juges de leur serment de magistrat, notamment le refus systématique et manifeste d'appliquer la loi, toute chose contraire à la déontologie judiciaire et aux principes d'une justice conforme aux droits de l'homme,

Ne pouvant continuer à fournir les prestations professionnelles dans ces conditions qui vont à l'encontre de notre serment d'avocat,

Le Collectif déclare ne pouvoir s'associer à l'arbitraire et à l'illégalité, et prend la lourde et délicate décision de son retrait des procédures en cours.

Le Collectif prie le MRC, ses alliés, ses membres et sympathisants, ainsi que l'opinion publique nationale et internationale de le comprendre et de lui en donner acte.

Fait à Yaoundé, ce 09 septembre 2021  
Pour le Collectif,

Me Hippolyte B.T. MFI